

Département  
du Haut-Rhin  
---  
Arrondissement  
de Mulhouse

**SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE**  
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,**  
**Président**

**Séance du 13 février 2024**

Nombre de présents :	53	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 7 février 2024
Nombre de droits de votes :	92	
Pour :	92	
Contre :	0	
Abstention :	0	
		n° DL13022024-AGF-03

Présents (53) : M. AMADORI, Mme BAETCHEL, MM. BERGDOLL, BEYAZ, BLOIS, CENTLIVRE, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, GUTH, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, M. NEUMANN, Mme PLAS, MM. RICHERT, RISS, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, M. STRIFFLER, Mme SUTTER, MM. TOME, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, WOLFF

Excusés (28) : Mme BACH, M. BEHE, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HECKLEN, HOME, IFFRIG, Mme KEMPF, MM. NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mme RAPP, M. RICHARD, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS, Mme ZELLER

Absents (12) : M. BERBETT, Mme EL HAJJAJI, M. ENGASSER, Mme GERHART, M. GRIENENBERGER, Mme LOISEL, M. PULEDDA, Mmes RITZ, ROELLINGER, MM. SCHOENIG, STADELMANN, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (14) : Mmes BACH, BONI DA SILVA, M. BROMBACHER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HOME, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RAPP, SORET, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, REISS, Mmes MUGUET et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

**Point n° 3 de l'ordre du jour**  
**Approbation du Budget Primitif 2024**

REÇU EN PREFECTURE  
le 14/02/2024  
Application agréée E-legalite.com

Monsieur le Président expose,

Le présent projet est arrêté à :

▪ en fonctionnement	en dépenses et en recettes	69 623 000 €
▪ en investissement	en dépenses et en recettes	27 331 000 €
<b>Total budgets 2024</b>		<b>96 954 000 €</b>

Le budget du syndicat est composé d'un budget principal et de 3 budgets relatifs à chacune des missions qui incombent à notre Syndicat.

### **1 - BUDGET GÉNÉRAL (M57 TTC) – 16/00**

En ce qui concerne le budget principal, il comprend toutes les dépenses et recettes relatives au bon fonctionnement du Syndicat.

#### **Section de fonctionnement**

DEPENSES 2024	<b>3 070 000 €</b>
RECETTES 2024	<b>3 070 000 €</b>

#### **Les dépenses inscrites permettront de couvrir pour l'essentiel :**

- le remboursement de salaires et charges	1 764 020 €
- le remboursement de charges d'assistance à m2A	480 000 €
- toutes les charges relatives aux locaux administratifs dont le syndicat est propriétaire (énergie, fournitures administratives, charges de copropriété, assurances, entretiens des locaux ...)	524 330 €
- les indemnités des élus et charges	210 050 €
- les amortissements	91 600 €

#### **Les dépenses de fonctionnement sont couvertes par :**

- le remboursement des budgets des différentes missions	3 063 000 €
- les charges d'administration remboursées par le syndicat locataire qu'est le SIFAM	7 000 €

#### **Section d'investissement**

DEPENSES 2024	<b>415 000 €</b>
RECETTES 2024	<b>415 000 €</b>

#### **Les dépenses d'investissement 2024 concernent :**

- travaux sur nouvelle acquisition foncière au 1er étage	250 000 €
- autres installations générales et agencements	105 000 €
- l'acquisition de matériel de bureau et informatique et de logiciels	20 000 €
- l'acquisition de nouveaux véhicules	30 000 €
- logiciels	10 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

## Ces dépenses sont couvertes par :

- la participation financière des budgets annexes pour le financement de l'aménagement des nouveaux locaux	250 000 €
- la dotation aux amortissements	91 600 €
- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.)	73 400 €

## 2 - BUDGET TRAITEMENT DES RÉSIDUS URBAINS (M57 HT) – 16/03

### Section de fonctionnement

DEPENSES 2024	<b>26 748 000 €</b>
RECETTES 2024	<b>26 748 000 €</b>

### Les principales dépenses de fonctionnement concernent pour l'essentiel :

- les charges d'exploitation de l'usine d'incinération et du Centre de Tri ainsi que les filières de traitement extérieures (déchets verts, gravats, bois) et consommation électrique	23 855 000 €
- la taxe sur les déchets ménagers incinérés à l'usine	230 000 €
- l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt ( 10ème échéance sur 12 ans)	841 700 €
- l'amortissement	830 300 €
- les intérêts d'emprunts	240 000 €
- le remboursement du budget général	590 000 €
- remboursement frais Eselacker	60 000 €
- les charges diverses	101 000 €

### Les recettes proviennent essentiellement :

- des participations intercommunales	9 526 300 €
- de la participation du budget assainissement	1 500 000 €
- de la redevance pour le traitement des déchets	4 904 862 €
- de la revente d'énergie	4 678 863 €
- des redevances déchets industriels	3 638 275 €
- de l'incinération des boues de la station d'épuration de Sausheim	1 920 000 €
- de l'étalement du fonds de soutien	487 700 €
- de la reprise de subventions et provisions	92 000 €

### Section d'investissement

DEPENSES 2024	<b>2 530 000 €</b>
RECETTES 2024	<b>2 530 000 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

**Sont prévues cette année les dépenses suivantes :**

- le remboursement d'emprunts	2 050 000 €
- la mise en conformité de l'usine	350 500 €
- la reprise de subventions et provisions	92 000 €
- la participation financière à l'aménagement des nouveaux locaux	37 500 €

**Ces dépenses sont financées de la manière suivante :**

- en emprunt	845 000 €
- l'opération d'ordre (étalement Indemnité de remboursement anticipé)	841 700 €
- les amortissements et provisions	843 300 €

**3 - BUDGET COLLECTE SÉLECTIVE DE DÉCHETS (M57 HT) – 16/04**

**Section de fonctionnement**

DEPENSES 2024	<b>12 160 000 €</b>
RECETTES 2024	<b>12 160 000 €</b>

**Les dépenses de fonctionnement correspondent pour l'essentiel :**

- aux règlements des prestataires de service pour l'exploitation des déchetteries et des différents réseaux de collecte du verre, du papier et des bouteilles plastique sur la voie publique	7 750 000 €
- aux remboursements d'autres organismes au titre des transports et vidanges	1 700 000 €
- aux charges de personnel (remboursement budget général, ambassadeurs du tri et gardiens de déchetteries)	1 045 000 €
- à la dotation aux amortissements et provisions	585 000 €
- aux diverses charges à caractère général	465 000 €
- aux charges du budget général	325 000 €
- aux achats de sacs jaunes, de sacs biodéchets et actions PLP	170 000 €
- aux entretiens et réparations des conteneurs et déchetteries	70 000 €
- au remboursement des intérêts de l'emprunt	50 000 €

**Les recettes proviennent principalement :**

- de la participation des intercommunalités	7 021 250 €
- de la participation des Eco organismes	3 500 000 €
- de la vente de marchandises	1 600 000 €
- de la reprise de subventions	21 000 €
- de divers produits	17 750 €

**Section d'investissement**

DEPENSES 2024	<b>2 030 000 €</b>
RECETTES 2024	<b>2 030 000 €</b>

## Des dépenses prévues concernent :

- la poursuite de la conteneurisation	700 000 €
- les travaux dans la déchetterie du Hasenrein	600 000 €
- la mise en place des contrôles d'accès	150 000 €
- l'aménagement de déchetteries	154 000 €
- le remboursement de l'emprunt	235 000 €
- le renouvellement de conteneurs aériens et l'installation de conteneurs enterrés	50 000 €
- la participation financière en investissement du budget général	50 000 €
- l'achat de conteneurs pour autres collectivités	70 000 €
- la reprise de subventions	21 000 €

## Les recettes proviennent :

- de la dotation prévisionnelle d'emprunt	1 375 000 €
- des amortissements et provisions	585 000 €
- de remboursement de conteneurs par les communes	70 000 €

## **4. BUDGET ASSAINISSEMENT (M49TTC) – 16/05**

### **Section d'exploitation**

DEPENSES 2024	<b>27 645 000 €</b>
RECETTES 2024	<b>27 645 000 €</b>

## Les dépenses d'exploitation correspondent pour l'essentiel :

	<b>TOTAL</b>
- aux charges à caractère général	16 874 000 €
- exploitation des stations d'épuration	6 500 000 €
- aux prestations d'entretien réseaux et postes de relevage	4 950 000 €
- traitement des boues	1 920 000 €
- consommations électriques	2 000 000 €
- redevance occupation du domaine public	
- divers besoins liés à l'exploitation	1 504 000 €
- à l'amortissement	4 630 000 €
- au remboursement du budget général (salaires/charges)	1 800 000 €
- à la participation au budget Traitement des Résidus Urbain	1 500 000 €
- au virement à la section d'investissement	1 638 500 €
- aux intérêts des emprunts	680 000 €
- aux charges diverses	360 000 €
- à la participation financière au nouvel achat immobilier	162 500 €

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

**Ces dépenses sont financées de la manière suivante :**

	<b>TOTAL</b>
- la redevance d'assainissement collectif	21 640 000 €
- les primes d'épuration Agence de l'Eau	450 000 €
- la redevance d'occupation des domaines publics	
- la vente de biogaz	1 800 000 €
- les autres redevances et droits	2 935 000 €
- industriels conventionnés	1 000 000 €
- matières de vidanges	130 000 €
- PFAC	350 000 €
- Subventions et contribution	350 000 €
- Facturation de travaux	750 000 €
- constat assainissement	150 000 €
- divers	205 000 €
- la reprise de subventions	820 000 €

**Section d'investissement**

DEPENSES 2024	<b>22 356 000 €</b>
RECETTES 2024	<b>22 356 000 €</b>

**Les principales dépenses d'investissement se répartissent de la manière suivante :**

	<b>TOTAL</b>
- le remboursement des emprunts	2 321 000
- les travaux	19 015 000
- STEP de Feldkirch	5 000 000
- travaux et génie civil dans les stations	935 600
- gestion dynamique des réseaux	4 830 000
- travaux réaménagement des réseaux	8 249 400
- la reprise de subventions	820 000

**Ces travaux sont financés de la manière suivante :**

	<b>TOTAL</b>
- les amortissements et les provisions	4 630 000
- les subventions et dotations	3 036 635
- la prévision d'emprunts	11 690 865
- la récupération de TVA	1 160 000
- le virement de la section de Fonctionnement	1 638 500

A ces opérations s'ajoutent, en dépenses et en recettes d'investissement, 200 000 € d'écritures d'ordre concernant la récupération de TVA.

Le Comité d'Administration, après en avoir débattu :

- approuve, par nature et par chapitre, le Budget Primitif 2024, arrêté à :

▪ en fonctionnement	en dépenses et en recettes	69 623 000 €
▪ en investissement	en dépenses et en recettes	27 331 000 €
<b>Total budgets 2024</b>		<b>96 954 000 €</b>

- autorise le Président à effectuer les transferts budgétaires qui peuvent s'avérer nécessaires.

*Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-2468 00254-2024 0213-DL13 022 024A